

Un nouvel élan pour la Politique de la Ville

Créteil, avec les autres villes de Plaine centrale et Bonneuil, vient de signer une convention avec l'État établissant les principaux objectifs du futur Contrat de ville 2015-2020. Cadre de vie, renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi constituent les grands chapitres des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce contrat.



Au cœur du Contrat de ville : le logement, l'emploi et l'action sociale.

L'objectif est clair : concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté. Et pour ce faire, une nouvelle géographie prioritaire a été dessinée. Depuis le 1^{er} janvier 2015, sur Plaine centrale et Bonneuil-sur-Marne, le Contrat de ville concerne sept quartiers prioritaires : à Créteil, les Bleuets, le Petit-Pré-Sablières et le Mont-Mesly-Habette-Coteaux-du-Sud ; à Alfortville, Chantereine ; à Limeil-Brevannes, Saint-Martin et La Hêtraie ; à Bonneuil-sur-Marne, Fabien. Ce nouveau Contrat de ville sera définitivement signé d'ici à l'été prochain. Il est axé autour de trois grands enjeux : le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi et, enfin, la cohésion sociale. Trois thématiques transversales y sont agrégées : la jeunesse, l'égalité

femmes/hommes et la lutte contre les discriminations. "En matière de Politique de la Ville, beaucoup a déjà été fait, notamment dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, a tenu à rappeler le maire de Créteil, Laurent Cathala, lors de la signature de la convention. En premier lieu, dans le cadre des programmes de réussite éducative, qui représentent près de 43% des crédits investis, ensuite à travers des dispositifs de prévention santé comme les ateliers Santé-Ville, ou le travail conduit par les associations Créteil Solidarité et Drogues et Société. Côté insertion professionnelle des jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi (Mission locale, Plaine centrale Initiatives, régies de quartier...), là aussi, ces dernières années, les clauses d'insertion dans les marchés publics liés à la rénovation urbaine ont été développées, tout comme le recrutement de 120 emplois d'avenir par les





Rénovation du quartier des Bleuets.

... *collectivités locales du territoire de Plaine centrale. Enfin, en matière de prévention de la délinquance, un contrat intercommunal de sécurité a été signé par la communauté d'agglomération et un observatoire de la délinquance mis en place."*

De nombreux moyens sont donc déjà réunis et engagés. Cependant, une partie de la population ne semble pas suffisamment bénéficier du dynamisme, notamment économique, du territoire. Le diagnostic territorial est d'ailleurs sans équivoque : le taux de pauvreté est deux fois supérieur dans les quartiers prioritaires que dans le reste de l'agglomération – même si ce diagnostic constate que la mixité sociale y est meilleure que dans d'autres territoires. Les familles monoparentales y sont, par ailleurs, plus nombreuses et il y réside davantage de jeunes.

Le logement d'abord

Premier pilier de ce Contrat de ville remodelé, l'urbain. Il s'agit de favoriser l'accès au logement pour tous, de renforcer la mixité sociale dans les quartiers et d'en améliorer l'habitat et le cadre de vie. Pour cela, la communauté d'agglomération compte tout faire pour favoriser les parcours d'insertion par le logement de familles en difficulté ou encore ouvrir les quartiers sur la ville. Ces objectifs trouveront leur traduction opérationnelle dans la poursuite et l'achèvement des projets de renouvellement urbain en cours (Bleuets et Petit-Pré-Sablières), mais aussi dans la mise en œuvre des projets retenus au titre du Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dans le Haut du Mont-Mesly-Habette, à Créteil. Pour ce quartier, par exemple, la rénovation thermique est estimée à 150 millions d'euros, avec la construction de nouveaux logements et la création d'une résidence étudiante, notamment.

Créer de l'activité encore

De son côté, le pilier économique visera essentiellement à créer, développer et maintenir de l'activité au bénéfice des habitants des quartiers. Parmi les pistes à l'étude, des actions de soutien à la création d'entreprise, au commerce de proximité et à l'artisanat, la mise en place de formations adaptées aux profils des habitants et aux besoins des entreprises locales. Des mesures spécifiquement destinées aux publics les plus éloignés de l'emploi seront également mises en place : accompagnement individualisé par la Mission locale, le Plie (Plan local pour l'insertion et l'emploi) ou Pôle Emploi, actions destinées à lever les freins à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue, handicap...), généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics, un dispositif qui permet de réserver une partie des heures travaillées aux publics en insertion. Plusieurs projets ambitieux devraient contribuer aussi à faire évoluer la situation. Parmi ceux-ci, des opérations liées à l'arrivée du Grand Paris Express (logements, transports, voiries, espaces publics...), le développement des infrastructures et des liaisons de transport (Téléval, Est-TVM...), qui viennent compléter les réalisations récentes (prolongement de la ligne n° 8 du métro, gare RER de Val-Pompadour, bus en site propre 393), ou encore la création d'éco-quartiers comme, bientôt, celui de l'Échat...



Dans le Contrat de ville, l'insertion professionnelle, via les chantiers de rénovation urbaine, et le programme de réussite éducative seront renforcés.

L'éducation toujours

S'agissant du pilier social, la liste des actions est longue. Le Contrat de ville s'attachera, en effet, à lutter contre l'isolement, à favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances, à faciliter l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs, à prévenir la délinquance et à améliorer l'accès aux soins et la prévention santé. Pour répondre à ces objectifs, il est notamment prévu d'élaborer une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de soutenir les dispositifs d'aide aux victimes (en particulier de violences conjugales) ou encore d'améliorer la prise en charge des souffrances psychosociales (isolement, troubles psychiatriques, addictions...). La Ville s'est déjà investie, depuis 2006 dans un atelier Santé Ville, dont le but est de réduire les inégalités en matière de santé. Les actions menées en ce sens seront d'ailleurs mises en cohérence avec le Contrat local de santé, dont la signature est aussi prévue cette année.

Autre axe majeur : le renforcement des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. *"On ne le dira jamais assez, insiste le maire de Créteil, l'éducation doit être la première des priorités. L'accès aux savoirs, l'apprentissage de la citoyenneté, la connaissance de l'histoire et le sens de la laïcité, l'ouverture aux arts et cultures du monde doivent nous mobiliser tous, équipes éducatives, parents, familles, institutions comme associations."* Dans ce sens, on notera que la Ville est engagée dans un Programme de réussite éducative (PRE) depuis dix ans maintenant et qu'elle mettra l'accent sur l'accompagnement des habitants des quartiers en rénovation urbaine, à l'occasion des trois programmes de rénovation urbaine en cours.

Participation citoyenne

Dès cette année, une première programmation d'actions va être mise en œuvre. Les habitants y seront associés grâce à la création de "conseils citoyens", dans chacun des quartiers prioritaires. À Créteil, trois instances de ce type seront ainsi mises en place. L'enjeu sera clairement de faire émerger l'expression des habitants, aux côtés des acteurs institutionnels, et de favoriser les initiatives citoyennes. Pour ce faire, ces conseils citoyens devront disposer d'une autonomie de réunion et d'expression. Composés en partie de volontaires, ils seront représentés au sein des instances du Contrat de ville. Leur création s'appuiera sur les instances de démocratie locale déjà existantes, notamment les comités de quartier. État, communauté d'agglomération, villes, département, région, mais aussi bailleurs, entreprises... : la mise en œuvre de ce programme ambitieux doit s'accompagner d'un engagement fort, notamment financier, de chacune de ces institutions. ■

LE CONTRAT DE VILLE, SES ENJEUX PRIORITAIRES

La convention-cadre du Contrat de ville a été signée le 22 janvier dernier par les maires des villes de Plaine centrale (Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes), de Bonneuil et le préfet du Val-de-Marne. Cette convention est un engagement de tous les partenaires pour la mise en œuvre, dès l'été prochain, d'un nouveau Contrat de ville qui sera axé autour de 3 priorités (l'économie, le social, l'urbain), avec 12 objectifs stratégiques et 35 objectifs opérationnels. Au total, 7 quartiers et 16 700 habitants sont concernés : Bleuets, Petit-Pré-Sablères et Mont-Mesly-Habette-Coteaux-du-Sud à Créteil ; Chantereine à Alfortville ; Saint-Martin et La Hêtraie à Limeil-Brévannes ; Fabien à Bonneuil-sur-Marne.